

La satisfaction des intervenants ne faiblit pas

Selon le Sondage 2006 sur la satisfaction des intervenants, la CVMO remplit son mandat avec efficacité

Selon le vaste Sondage 2006 de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario sur la satisfaction des intervenants, ces derniers continuent globalement de penser que la performance de la Commission est excellente. Les personnes ou compagnies inscrites, les émetteurs assujettis, les utilisateurs des services de demande de renseignements et les investisseurs dans la population générale ont accordé à la CVMO une cote encore meilleure que précédemment. Le sondage a aussi montré que la CVMO s'acquitte bien de ses responsabilités essentielles, soit la réglementation et l'exécution de la loi.

Cette quatrième étude bisannuelle de la CVMO, qu'a effectuée du 7 mars au 14 avril 2006 Ipsos Reid Public Affairs Canada, portait sur quatre groupes d'intervenants, soit les personnes ou compagnies inscrites, les émetteurs assujettis, les utilisateurs des services de demande de renseignements et les investisseurs dans la population générale. Un total de 400 personnes ou compagnies inscrites, 300 émetteurs assujettis, 300 utilisateurs des services de demande de renseignements et 300 investisseurs dans la population générale ont été interviewés au hasard au téléphone.

« Cette étude nous permet d'évaluer notre rendement en tant qu'organisme de réglementation en interrogeant nos principaux intervenants », a dit le président de la CVMO David Wilson, qui a ajouté que les observations des intervenants sont primordiales pour déterminer dans quelle mesure la CVMO répond aux attentes.

Une évaluation positive

Par rapport au sondage 2004, la CVMO a reçu une notation légèrement supérieure, en particulier parmi les émetteurs assujettis et les personnes ou compagnies inscrites. 64 % des personnes ou compagnies inscrites avaient une opinion favorable de la CVMO, par rapport à 57 % en 2004. Parmi les émetteurs assujettis, cette opinion favorable est passée de 55 % en 2004 à 60 % en 2006. Dans l'ensemble, on estime que la CVMO améliore ses opérations avec les émetteurs assujettis et les personnes ou compagnies inscrites.

Remplir son mandat

Selon plus de 83 % des personnes ou compagnies inscrites et 86 % des émetteurs assujettis, l'organisme de réglementation s'acquitte bien de son mandat pour protéger les investisseurs et encourager des marchés justes, efficaces ainsi que la confiance dans leur intégrité. Environ un tiers des personnes ou compagnies inscrites (30 %) et des émetteurs assujettis (28 %) pensent que la CVMO est très efficace à cet égard. Dans chaque groupe, pas plus de quatre pour cent des répondants estiment que la CVMO remplit très inefficacement son mandat. Une forte majorité d'utilisateurs des services de demande de renseignements (69 %) et des investisseurs dans la population générale (69 %) pensent aussi que la CVMO remplit avec efficacité son mandat.



Le président accueille la nouvelle directrice générale

Le président de la CVMO David Wilson rencontre Peggy Dowdall-Logie, la nouvelle directrice générale de la Commission. M^{me} Dowdall-Logie a pris ses fonctions de directrice générale et de chef des services administratifs le 26 juin 2006. En sa qualité de directrice générale, elle siègera au Comité exécutif avec M. Wilson, le vice-président et la vice-présidente de la CVMO. L'expérience de M^{me} Dowdall-Logie quant aux questions de réglementation, dans l'industrie des services financiers et dans le secteur des consultations professionnelles est vaste. M^{me} Dowdall-Logie succède à Charlie Macfarlane, qui a pris sa retraite le 2 juin 2006.

Calendrier de la CVMO

Dialogue avec la CVMO 2006 aura lieu le vendredi 10 novembre au Palais des congrès du Toronto métropolitain. Cette conférence annuelle est l'occasion idéale d'entendre des membres de la haute direction de la CVMO et des participants du secteur parler des derniers développements en matière de réglementation des valeurs mobilières et des enjeux actuels auxquels font face les marchés financiers mondiaux.



Le 29 mai 2006, le président de la CVMO David Wilson lors d'un déjeuner organisé par le Cercle canadien de Montréal. M. Wilson et Jean St. Gelais, président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers au Québec, ont prononcé une allocution sur le thème de « La réglementation des valeurs mobilières : orientations 2006-2007 ». On peut lire le texte complet de l'allocution à www.osc.gov.on.ca.

« Les organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada prévoit émettre cette année une règle qui vise à imposer une norme de gouvernance cohérente minimale aux fonds d'investissement dont les titres sont offerts au public. Un comité d'examen indépendant s'occupant des fonds d'investissement sera formé pour mieux protéger les investisseurs lorsqu'il y a conflit entre leurs intérêts et ceux du gestionnaire de fonds. Cette décision témoigne de la façon dont nous collaborons, au-delà de nos propres provinces, pour mettre en place des politiques à l'avantage de tout le marché. »



Le président de la CVMO David Wilson (à gauche) avec l'hôte de cette rencontre Anne-Marie Hubert, présidente du Cercle canadien de Montréal et Jean St-Gelais, président de l'Autorité des marchés financiers. Plus de 400 personnes ont assisté au déjeuner du Cercle canadien de Montréal.

La satisfaction des intervenants ne faiblit pas (suite)

Environ trois-quarts des personnes ou compagnies inscrites et émetteurs assujettis conviennent que la CVMO remplit son mandat avec souplesse et de façon responsable, alors que seul un répondant sur dix dans chaque groupe n'est absolument pas d'accord (voir le diagramme ci-dessous).

Par rapport aux sondages précédents sur la satisfaction des intervenants, la cote accordée à la CVMO en matière de service continue d'être excellente et cohérente, quel qu'en soit l'élément évalué. En ce qui concerne le service général, deux tiers des personnes ou compagnies inscrites et des émetteurs assujettis ont accordé à la CVMO une note allant de 7 à 10 sur une échelle de 0 à 10. Seul un pourcentage minime de personnes ou compagnies inscrites (6 %) et d'émetteurs assujettis (2 %) a octroyé à la Commission une mauvaise notation.

Voici quelques autres points saillants du sondage :

- 68 % des personnes ou compagnies inscrites et 64 % des émetteurs assujettis pensent que la CVMO fait très bien exécuter la *Loi sur les valeurs mobilières* ;
- 56 % des personnes ou compagnies inscrites et 54 % des émetteurs assujettis ont dit que les sanctions qu'applique la CVMO découragent les infractions contre la *Loi sur les valeurs mobilières* ;
- les émetteurs assujettis et les personnes ou compagnies inscrites pensent que la principale priorité de la CVMO doit être la fraude ;
- 59 % des émetteurs assujettis et des personnes ou compagnies inscrites jugent que la performance de la CVMO en ce qui concerne la protection des investisseurs est excellente ;
- parmi les utilisateurs des services de demande de renseignements, 58 % pensent que la CVMO offre un excellent service à la clientèle, tandis que 22 % lui ont attribué une cote neutre à ce propos ;
- 73 % des émetteurs assujettis pensent qu'en ce qui concerne l'information continue, la CVMO la réglemente excessivement bien et veille à ce qu'elle soit d'une qualité supérieure.

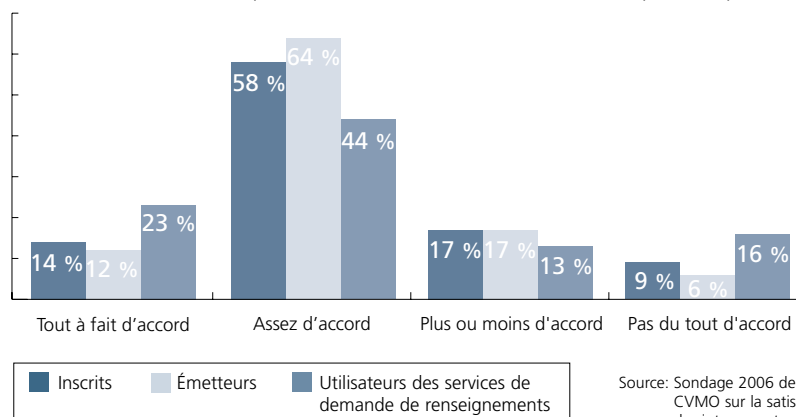
« Les résultats du sondage indiquent clairement que les principaux intervenants de la CVMO continuent de penser que celle-ci s'exécute très bien des tâches qui lui incombent dans le cadre de son mandat », a dit Darrell Bricker, président de Ipsos Reid Public Affairs Canada, à Toronto.



On peut consulter le Sondage 2006 de la CVMO sur la satisfaction des intervenants à la page « Responsabilisation » de la rubrique « Gestion et responsabilisation » à www.osc.gov.on.ca.

Responsabilisation

Selon vous, la CVMO s'acquitte-t-elle de son mandat de manière souple et responsable ?



Renforcer les relations internationales

La collaboration avec les organismes de réglementation encourage l'harmonisation

Depuis quelques mois, le Bureau des affaires internationales (BAI) de la CVMO a multiplié ses activités pour tisser des relations plus étroites avec les organismes de réglementation étrangers, à Toronto et ailleurs.

En avril, Ilana Singer, conseillère principale au BAI, a présenté une étude de cas sur Bre-X en anglais et en espagnol au premier programme annuel sur le Leadership des commissions des valeurs mobilières d'Amérique centrale à San José au Costa Rica, qu'organisait en particulier le Toronto International Leadership Centre pour la surveillance du secteur financier.



Galina Chavez, haute fonctionnaire de la Commission des valeurs mobilières of Panama (à gauche) en compagnie d'Ilana Singer de la CVMO.

Le BAI a également accueilli un certain nombre d'organismes de réglementation internationaux. La vice-présidente Susan Wolburgh Jenah et d'autres membres du personnel de la CVMO ont organisé une série de réunions à l'intention de groupes de travail sur la vérification de l'Organisation internationale des

commissions de valeurs (OICV). Galina Chavez, haute fonctionnaire de la Commission des valeurs mobilières de Panama, a consulté la CVMO à propos des pratiques s'appliquant à la réglementation des fonds d'investissement. Sanjiv Jetly, directeur général de la Commission des valeurs mobilières de Nouvelle-Zélande, a fait un séjour à la CVMO pour se renseigner sur les pratiques en matière de gestion interne, tandis que le commissaire régional Greg Tanzer de la Australian Securities and Investments Commission (ASIC) a rencontré des membres du personnel du BAI et de la CVMO pour discuter avec eux des pratiques en ce qui concerne l'éducation des investisseurs et de l'application de la loi. Une délégation de hauts

fonctionnaires chinois d'organismes de réglementation et de banques sont venus à la CVMO pour parler de la réglementation des produits financiers.

En juin, le président de la CVMO David Wilson et le vice-président Paul Moore ont assisté à la Conférence annuelle de l'OICV, qui se tenait à Hong Kong, où se sont retrouvés plus de 600 délégués d'une centaine de pays. À la conférence, la CVMO a été réélue au comité de l'OICV, et Susan Wolburgh Jenah a été élue présidente du groupe de surveillance de l'accord multilatéral de l'OICV.

La participation de la CVMO aux activités de l'OICV et d'autres organismes internationaux, dont le Council of Securities Regulators of the Americas (COSRA), contribue au maintien de relations étroites avec des organismes de réglementation du monde entier.

Pendant toute l'année, des représentants de la haute direction de la CVMO ont siégé à plusieurs comités de direction de l'OICV, lesquels ont publié un certain nombre de rapports importants, dont *Compliance Function at Market Intermediaries* et *International Disclosure Principles for Cross-Border Offerings and Listings of Debt Securities by Foreign Issuers*. La CVMO a présidé le groupe de travail sur l'éducation des petites et moyennes entreprises du COSRA, qui publie à l'intention de ces dernières une liste de programmes sur l'accès aux marchés financiers.

La participation de la CVMO à des organismes internationaux, en particulier à des travaux sur l'établissement de normes internationales, permet de s'assurer qu'il est tenu compte des intérêts des marchés financiers de la CVMO et de l'Ontario lors de la création de normes et de pratiques internationales exemplaires. Il est de la plus haute importance que la CVMO se fasse entendre pendant le processus d'élaboration de ces normes. Sur le marché financier international actuel, des normes internationales prennent toute leur pertinence.



Pour de plus amples renseignements sur le Bureau des affaires internationales de la CVMO, veuillez téléphoner à Ilana Singer, conseillère en chef, Bureau des affaires internationales, au 416 593.2388 ou lui envoyer un courriel à isinger@osc.gov.on.ca.

Le président de la CVMO prononce une allocution lors d'un déjeuner de l'Institut des administrateurs des corporations

Le 20 juin 2006, le président de la CVMO David Wilson a prononcé une allocution lors d'un déjeuner organisé par l'Institut des administrateurs des corporations à Toronto. M. Wilson a participé à un groupe de discussion sur la gouvernance d'entreprise avec Dominic D'Allessandro, président-directeur général de la Financière Manuvie et David Beatty, directeur général de la Canadian Coalition of Good Governance. Plus de 150 personnes assistaient à cette rencontre.

Photographie: Barry Roden



La CVMO en ligne

Sondages sur la satisfaction des intervenants

Pour trouver les résultats détaillés du Sondage 2006 de la CVMO sur la satisfaction des intervenants, consulter la rubrique « Responsabilisation » à la page « Gestion et responsabilisation » sur le site Web de la CVMO à www.osc.gov.on.ca. On trouve aussi à cette page les résultats des sondages précédents (2000, 2002 et 2004) de la CVMO sur la satisfaction des intervenants.

Énoncé des priorités 2006-2007

L'Énoncé de priorités de la CVMO pour l'exercice 2006-2007 est affiché à la page « Responsabilisation » à la rubrique « Gestion et responsabilisation » sur le site Web de la CVMO. L'Énoncé de priorités expose la stratégie et les buts de l'organisme, conformément aux exigences de la Loi sur les valeurs mobilières.

Allocution de David Wilson au Cercle canadien de Montréal

Le texte de l'allocution que David Wilson a prononcée devant le Cercle canadien de Montréal le 29 mai 2006 est affiché à la page « Discours » de la rubrique principale « La CVMO » de notre site Web.

Quoi de neuf ?

Consulter Staff Notice 11-758 Review of Limited Market Dealers (avis au personnel sur l'examen des courtiers sur le marché des valeurs) à la page d'accueil de la CVMO dans la rubrique « Quoi de neuf » (www.osc.gov.on.ca). Cet avis décrit la façon dont la CVMO a mené l'examen et en récapitule les résultats.

Le bulletin PERSPECTIVES est publié par la Direction des communications et des affaires publiques de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Pour obtenir un abonnement gratuit ou nous faire vos commentaires, veuillez envoyer un courriel à perspectives@osc.gov.on.ca. *Perspectives* est affiché en ligne à www.osc.gov.on.ca, sous la rubrique « Publications en ligne ».

Un étudiant d'Ottawa remporte le concours le Test sur le QI financier



La vice-présidente de la CVMO Susan Wolburgh Jenah présente un chèque de 750 dollars à Simon Morin d'Ottawa, le gagnant en

Ontario du concours des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) *Teste ton QI financier*. Le concours en ligne, auxquels pouvaient participer les jeunes âgés de 15 à 21 ans, a eu lieu du 1^{er} au 31 mars 2006. Ce concours vise à encourager les participants à explorer le monde de la finance (établir un budget, économiser et investir). Quelque 22 000 jeunes ont participé au concours, et un lauréat a été nommé dans chaque province et territoire. Les enseignants peuvent aussi participer au concours sur le site Web (www.tyfiq.ca) et se servir des outils éducatifs sur le milieu de la finance dans le cadre de discussions en classe.

Ce que les conseillers en valeurs et les gestionnaires de portefeuille doivent savoir



Le 16 mai 2006, Paul Moore, le vice-président de la CVMO, a prononcé une allocution à la conférence Compliance

Readiness Strategies pour les conseillers en valeurs et les gestionnaires de portefeuille au Palais des congrès du Toronto métropolitain. M. Moore a parlé entre autres de la réforme du régime d'inscription pour les conseillers, des arrangements fiscaux, des fonds de couverture et des billets à capital protégé.



À titre d'organisme de réglementation chargé d'encadrer le secteur des valeurs mobilières en Ontario, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario fait appliquer la *Loi sur les valeurs mobilières*, la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* ainsi que certaines dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario*. La CVMO est une société de la Couronne autofinancée qui répond de l'Assemblée législative de l'Ontario, par l'intermédiaire du ministre délégué à la réglementation des valeurs mobilières.